

Programme de bourses de fin de cheminement 2026 - Concours 1

1. Objectif

Soutenir les personnes étudiantes en fin de cheminement qui ne bénéficient plus de financement et dont le chercheur ou la chercheuse responsable de leur encadrement n'est pas en mesure de les appuyer financièrement, afin de leur permettre de compléter la rédaction de leur mémoire de maîtrise ou de leur thèse de doctorat.

2. Caractéristiques des bourses

Les montants des bourses offertes peuvent atteindre un maximum de 4 000 \$ à la maîtrise et de 5 000 \$ au doctorat. Le montant octroyé est non-renouvelable.

3. Admissibilité

Pour être admissible à ce concours de bourses, la personne étudiante doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- 3.1.** Être dirigée par un membre chercheur régulier, en émergence ou d'établissement du Cirris. Les personnes dirigées par un membre chercheur associé sont également admissibles, à condition que la codirection soit assurée par un membre chercheur régulier, en émergence ou d'établissement du Cirris.
- 3.2.** Être inscrite à temps complet à un programme d'études supérieures (maîtrise ou doctorat) et avoir réalisé son projet de recherche au Cirris.
- 3.3.** Être inscrite au registre du Cirris dès son arrivée au Cirris et/ou dès la première session dans son programme d'études.
- 3.4.** Avoir consacré au moins 75% de son temps aux activités de recherche et de formation à chaque session (i.e. autres activités professionnelles limitées à un maximum de 25% - ce critère ne concerne pas les interruptions pour des raisons telles qu'un congé parental ou maladie).
- 3.5.** Prévoir effectuer le dépôt initial du mémoire de maîtrise ou de la thèse de doctorat dans les 6 mois suivant le dépôt de cette demande.

Pour être admissible à ce concours de bourses, le membre chercheur ou chercheuse assurant la direction ou la codirection de la personne étudiante doit :

- 3.6.** Démontrer avoir fait, sans succès, les efforts requis pour obtenir les ressources financières pour supporter la personne étudiante.
- 3.7.** Démontrer que les efforts nécessaires ont été fournis afin de terminer le programme d'études dans les délais initialement prévus, et, s'il y a lieu, expliquer les circonstances ayant mené à la prolongation du programme d'étude.

- 3.8.** Être en mesure de démontrer qu'il n'a pas de subvention de recherche active permettant d'accorder de soutien financier pour la fin du programme d'études. **Toute demande provenant d'un membre chercheur ou chercheuse ayant la capacité financière d'offrir une bourse sera refusée.**

4. Demande

Les candidatures doivent être soumises par le membre chercheur ou chercheuse assurant la direction ou codirection de la personne étudiante au plus tard le **8 mai 2026 à 9 h** au moyen du formulaire suivant : [Formulaire - Bourses de fin de cheminement du Cirris - 2026 - Concours 1](#) .

Un accusé de réception sera envoyé par courriel après la soumission de la demande.

Important : La personne candidate est responsable de soumettre un dossier complet et conforme aux exigences du programme. **Une fois la candidature soumise, aucune modification n'est possible.**

4.1 Informations demandées dans le formulaire électronique

- **Curriculum vitae** complet et à jour de la personne étudiante (préférentiellement un CV commun);
- Les **preuves de bourses** : la personne étudiante doit fournir les preuves des bourses obtenues et celles de bourses non obtenues pour lesquelles une demande a été soumise;
- Un **échancier** pour la fin du programme d'étude;
- Une **lettre du directeur ou de la directrice** adressant les points 3.6, 3.7 et 3.8 de la section « *Admissibilité* »;
- **État des finances** du directeur ou de la directrice de recherche.

5. Évaluation

L'évaluation des demandes est effectuée par le Conseil de recherche du Cirris. À la suite de l'approbation préliminaire d'une candidature par le Conseil, une rencontre avec la direction du Cirris pourrait être requise.

Avant d'octroyer la bourse de fin de cheminement, une vérification de la disponibilité des fonds de recherche du directeur ou de la directrice sera effectuée.

Des questions sur le programme des bourses?

Contactez-nous à l'adresse suivant : cirris.dev.recherche.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

L'amélioration de l'équité, de la diversité et de l'inclusion au sein de la société sont au cœur de la mission du Cirris. Notre centre croit fermement que la diversité est une source de richesse qui stimule la créativité et l'innovation. Par conséquent, le Cirris encourage vivement les personnes provenant de groupes sous-représentés en recherche à déposer leur candidature, notamment les personnes en situation de handicap.